

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2520

présenté par
Mme Pochon, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	15 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	15 000 000
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à favoriser les échanges entre les jeunes urbains et les jeunes ruraux, en augmentant le budget du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Ce budget supplémentaire bénéficiera en particulier aux associations agréées "jeunesse et éducation populaire" présentes dans les communes rurales selon la définition de l'INSEE. Il a pour objectif de

permettre l'interconnaissance et la découverte des paysages et zones de natures dans un territoire proche. Son objectif est à la fois l'éducation à la nature des jeunes urbains et le lien social avec les jeunes ruraux, dans un esprit de complémentarité entre les territoires urbains et les ruralités.

Pour en assurer la recevabilité financière, cet amendement propose de déplacer 15 millions d'euros du programme n°350 "Jeux olympiques et paralympiques" de l'action n°01 "– Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques" vers le programme n°163 "jeunesse et vie associative", action n°02 "actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire".